

AUJOURD'HUI

Niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne.

DEMAIN

Fin du niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne.

Avant-hier 23/06/2020				Hier 24/06/2020				Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Aujourd'hui 25/06/2020				Demain 26/06/2020			
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				Polluants et seuils dépassés en µg/m ³					Polluants et seuils prévus en µg/m ³				Polluants et seuils prévus en µg/m ³			
Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre		Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	
				50	180			Nord	180							
					180			Pas-de-Calais	180							
								Somme	180							
								Aisne	180							
								Oise	180							

Légende

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint

µg/m³ Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées**2^{ème} niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1^{er} niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

• En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur**Limiter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

• En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues**Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles****Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.**

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'**utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à **défaut de réduire votre vitesse de circulation.**Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) sont également invités à **réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**Le **détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.**

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme à partir des polluants émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.**Les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise sont concernés par cet épisode de pollution.****L'ozone est un polluant photochimique, il se forme à partir d'autres polluants sous l'effet de l'ensoleillement et des températures élevées. Les concentrations de ce polluant sont en hausse depuis mardi 23 juin. Un dépassement du seuil d'information et de recommandation a été constaté en ozone pour mercredi 24 juin sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais (zone Calais - Dunkerque)**

Un dépassement du seuil d'information et de recommandation a également été constaté en particules PM10 pour le mercredi 24 juin sur le département du Nord (zone Dunkerque) en lien avec des émissions locales.

Au vu de la prévision de la qualité de l'air et des conditions météorologiques (chaleur importante avec températures maximales de 30 à 35°C, fort ensoleillement, vent faible), les concentrations d'ozone devraient se maintenir aujourd'hui à des niveaux élevés et dépasser le seuil d'information et de recommandation sur les 5 départements de la région. Demain vendredi 26 juin, un changement de conditions météorologiques (perturbation orageuse apportant des précipitations et un temps nuageux, associée à un changement de masse d'air) devrait mettre fin à cet épisode de pollution.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
https://www.atmo-hdf.fr/	http://www.prefectures-regions.gouv.fr	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/
06 76 41 28 61	03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme)	0 809 402 032
S'abonner gratuitement aux alertes	03 23 21 82 82 (préfecture Aisne)	
Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les	03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	
		